



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale des Territoires
Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Pôle missions territoriales**

**AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE L'INDRE**

Construction d'une centrale photovoltaïque flottante
sur la commune de PARNAC – ST BENOIT DU SAULT

PC 036 150 22 S0002 et 036 182 22 S0001

Aux termes du rapport de présentation soumis pour avis à la commission en date du 22/09/2022 sous la présidence de Madame Hélène Burgaud-Tocchet, Directrice départementale adjointe des Territoires,

Considérant que :

- L'implantation, sur un plan d'eau prévu dans la remise en état de la carrière en fin d'exploitation, respecte la charte départementale pour le développement de projets photovoltaïques au sol dans l'Indre ;
- Le maître d'ouvrage a pris des mesures pour la sauvegarde de la faune et de la flore présentes sur le site ;
- L'impact sur les espaces naturels est jugé faible ;

Au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers :

**La commission rend un avis FAVORABLE au projet
à 11 voix POUR, 3 voix POUR sous réserve d'un suivi de la biodiversité,
1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS**

La Directrice Départementale
des Territoires Adjointe

Hélène BURGAUD-TOCCHET